

RENOVATION DES GRILLES: LA PRIORITE DU SCSI-CFDT !

Dans le cadre de négociations sur « l'avant-projet d'accord relatif à l'avenir de la fonction publique : la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations dans la fonction publique », la CFDT alertée par le SCSI a négocié la déclinaison des revalorisations à l'ensemble des cadres d'emplois, notamment de la catégorie A.



.Suite aux interventions de la CFDT, le protocole prévoit maintenant pour les catégories A que « les bornes indiciaires des autres corps et cadres et emplois de toutes les fillères, dont la structure de carrière est différente seront revalorisées »

Le projet de Protocole de Marylise LEBRANCHU sera transmis aux confédérations pour le 15 juillet. Les organisations syndicales auront jusqu'à la fin septembre pour se prononcer sur le texte dans sa globalité.

LE PROJET CONCERNE MAINTENANT LES CADRES DE LA PN !

CT Ministériel

La fin du recrutement au choix pour le grade de commissaire a été adopté. A l'exception d'union officiers force ouvrière qui a voté contre... Visiblement, ils n'ont toujours pas compris que l'ensemble des postes est transféré à la VAP et que la limite d'âge est la même (50ans) ! Le SCSI a demandé le relèvement de la limite d'âge de la VAP.

Le 2 juillet se tenait la deuxième réunion relative à la nomenclature. Le travail de fond se poursuit mais les directions d'emplois n'avaient pas toutes renvoyé leurs copies pour la date butoir !

Etonnant pour une priorité ministérielle

Une nouvelle réunion d'étape se tiendra en septembre.



PASS NAVIGO: INACCEPTABLE !

Suite aux recommandations de la cour des comptes et à une étude démontrant que 70 % des cartes n'étaient pas ou peu utilisées, l'administration propose l'application du régime général (soit 50% à la charge du policier).



Néanmoins, le pass gratuit serait attribué aux « fonctionnaires opérationnels ». C'est la moindre des choses... le SCSI a rappelé les termes de son courrier adressé aux parlementaires, à savoir notamment que les policiers ne sont pas des fonctionnaires comme les autres et que le ministère de l'intérieur paye une contribution transport.

A l'heure où les policiers sont mobilisés pour lutter contre le terrorisme :

- le ministre de la défense propose la gratuité de l'accès à la culture et aux transports pour les militaires de l'opération sentinelle, comment accepter une telle mesure ?
- les gendarmes parisiens bénéficient non seulement du pass navigo gratuit, mais en plus, comme tous leurs collègues, de la carte de réduction SNCF à 75% ? Pourquoi 2 poids 2 mesures au sein du même ministère ?

Comme les policiers allemands, les policiers français méritent la gratuité des transports sur tout le territoire !

Le SCSI souhaite de bonnes vacances à tous les cadres de la Police Nationale !

